




 agence
 de l'eau
 Rhône méditerranée & Corse
 2-4, allée de Lodz
 69263 LYON Cedex 07
 Tél 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

ARRIVÉE SDU
13 OCT. 2003
 AGENCE DE L'EAU RMC

COMMUNE DE PERONNAS

ETUDE DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Rapport de Phase 1 : Reconnaissance de la zone d'étude

OCTOBRE 2003

GAUDRIOT S.A.
 Agence Rhône-Alpes
 31, boulevard Yves Farge
 69007 LYON

Tél 04 78 58 05 10
 Fax 04 78 58 05 72
 e-mail : contacts-69@gaudriot.net

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES INGENIEURS CONSEILS



Référence rapport :	1RAL691030015 *10/03 - 1
Rédigé par : F.DELEGUE	Vérifié par : P.PARIENTE

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
1.1. INTRODUCTION.....	5
1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	5
2. RAPPEL DES DONNEES	6
2.1. CARACTERISTIQUES DE L'AIRE D'ETUDE	7
2.1.1. Topographie	7
2.1.2. Hydrographie.....	7
2.1.3. Données environnementales	9
2.1.3.1. Données environnementales	9
2.1.3.2. Périmètres de protection de captage	10
2.1.4. Géologie et hydrogéologie.....	10
2.1.5. Pluviométrie.....	12
2.1.6. Alimentation en eau potable.....	13
2.1.7. Evolution démographique.....	13
2.1.8. Occupation de l'habitat.....	14
2.1.9. Activités	15
2.1.10. Situation actuelle de l'assainissement	16
2.1.10.1. Les réseaux d'assainissement d'eaux usées et unitaires	16
2.1.10.2. Les réseaux d'eaux pluviales	18
3. GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT	20
3.1. INTRODUCTION.....	21
3.2. METHODOLOGIE	21
3.3. RECENSEMENT DES BASSINS VERSANTS ET DES AXES D'ECOULEMENT	22
3.4. DIAGNOSTIC DES ECOULEMENTS	23
3.4.1. Bassin versant de la Veyle	23
3.4.1.1. Axe d'écoulement du bief des Poches	23
3.4.1.2. Bassin versant des bassins de retenue des « Carronières » - secteur du hameau de la Corrierie	25
3.4.2. Bassin versant de la Reyssouze.....	25
3.5. SYNTHESE	26
4. ANNEXES	28

TABLE DES ILLUSTRATIONS

A)	CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE	8
B)	PLUVIOMETRIE	12
C)	TABLEAU DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN 2002 *	13
D)	TABLEAU DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	13
E)	TABLEAU DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS	14
F)	VISITE ET COTATION DES OUVRAGES PARTICULIERS	17
G)	TABLEAU DES LINEAIRES DE CANALISATIONS SUR LA COMMUNE DE PERONNAS	19
H)	RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE BASSIN VERSANT	27

1. INTRODUCTION

1.1. Introduction

La commune de PERONNAS a confié à la Société GAUDRIOT l'étude diagnostique des réseaux d'Assainissement de son territoire.

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est la mise en évidence des dysfonctionnements éventuels des réseaux, la localisation et la quantification des apports d'eaux claires parasites permanentes et d'eaux pluviales ainsi qu'une programmation des travaux de réhabilitation qui en découlent.

Ce rapport présente la zone d'étude ainsi que les premières investigations de terrain.

Il est à noter que cette étude ne concerne que les secteurs de PERONNAS actuellement raccordés au réseau d'assainissement de la commune.

2. RAPPEL DES DONNEES

2.1. Caractéristiques de l'aire d'étude

Ce rapport concerne l'élaboration de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de la commune de PERONNAS.

La carte page suivante précise la zone d'étude.

2.1.1. Topographie

La commune de PERONNAS se situe dans le département de l'Ain, à 60 km au Nord-Est de Lyon, elle est limitrophe au Nord avec la commune de Bourg en Bresse.

La superficie de la commune est de 1 759 hectares. Elle s'étend sur 3,5 km dans le sens Nord-Sud et sur 6 km en Est-Ouest. De nombreuses routes la desservent : les nationales n°83 et n°75 et la départementale n°23.

L'Est et le Sud de la commune sont en partie occupés par des zones boisées, dont la forêt de Seillon.

Le relief est peu marqué sur la commune. Le point le plus haut est localisé au niveau du hameau « Le Saix », à 274 m d'altitude, au Sud de la commune. Le point le plus bas est localisé à 228 m le long de la Veyle, au Nord-Ouest de la commune.

2.1.2. Hydrographie

La commune se trouve partagée entre deux bassins versants : celui de la Veyle et celui de la Reyssouze.

La commune de Péronnas est traversée dans sa partie Ouest par la Veyle, affluent de la Saône d'une soixantaine de kilomètres de longueur. La rivière rejoint la Saône au niveau de Mâcon. La Veyle prend sa source dans la Dombes au niveau de Chalamont.

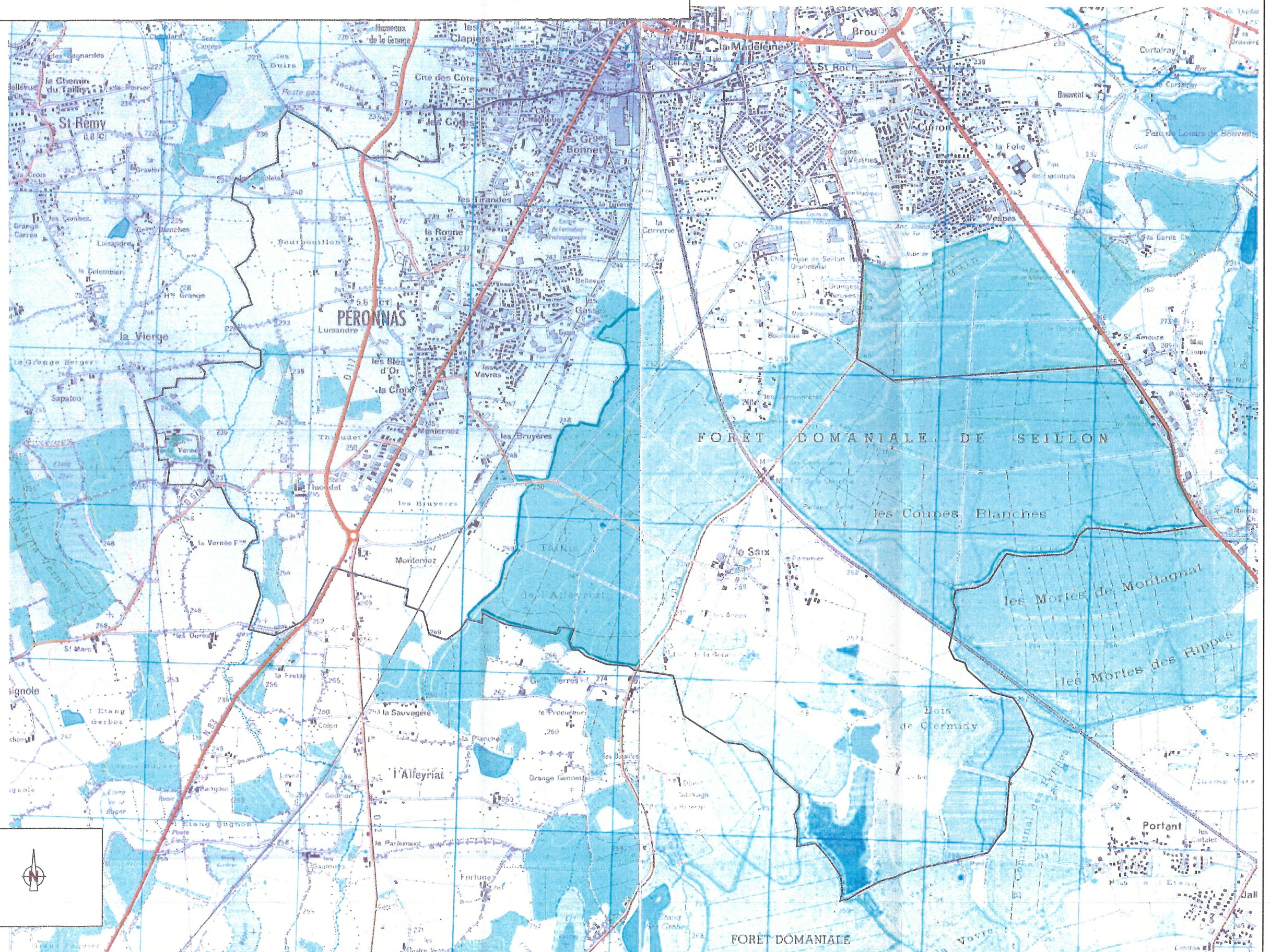
Il existe une station de mesures sur la rivière au lieu-dit « Le Château de la Vernée ». Cette station comprend des mesures de la qualité de l'eau. Le Système d'Evaluation de la Qualité de l'EAU (S.E.Q.EAU) est mis en place sur cette station (voir explications en annexe A).

La qualité de l'eau de la Veyle est bonne sur l'ensemble des paramètres physico-chimiques, sauf sur les matières phosphorées où la qualité de l'eau est moyenne et sur les nitrates où la qualité est médiocre.

De nombreux biefs et ruisseaux prennent naissance sur la commune et rejoignent la Veyle et la Reyssouze.

LOCALISATION DE LA COMMUNE DE PERONNAS

Extraits des cartes 3129 0 et 3129 E editees par IGN



LEGENDE

Echelle : 1 / 25 000

— : Limites communales



2.1.3. Données environnementales

2.1.3.1. Données environnementales

La commune de PERONNAS est caractérisée par la présence des zones suivantes :

- Deux Z.N.I.E.F.F. de type 1 : Forêt de la Rena, Forêt de Seillon.
- Une Z.N.I.E.F.F. de type 2 : Massifs boisés.
- Une Z.I.C.O. : La Dombes.
- Une zone Natura 2000 : Etangs de la Dombes.

Les Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. Elles sont un outil permettant de faire connaître l'existence de zones sensibles et d'en montrer l'importance.

Il existe deux types de Z.N.I.E.F.F. :

- La Z.N.I.E.F.F. de type 1 qui représente une petite surface sur laquelle il y a eu une identification d'espèces rares à protéger,
- La Z.N.I.E.F.F. de type 2 qui représente une unité biogéographique sur plusieurs milliers d'hectares en général.

Une Z.I.C.O. est un espace délimité au niveau de l'Union Européenne présentant un intérêt pour l'avifaune (les oiseaux) par la présence d'espèces nicheuses (ou sédentaires), de couloirs de migration, ou encore par une très grande diversité. Ces sites ne bénéficient pas d'une protection réglementaire. Ces zones ont été définies par la D.I.R.E.N. (Direction Régionale de l'Environnement).

Les zones « Natura 2000 » sont un outil en cours d'élaboration. Anciennement « directive habitat », elles permettent la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage afin de préserver la diversité biologique des milieux. Les sites d'importance européen retenus seront désignés dans les prochaines années. Les pays membres s'engagent alors de les maintenir dans un état de conservation favorable.

Ces sites seront composés de noyaux durs, correspondant aux zones les plus sensibles et de zones de connections fonctionnelles assurant la liaison et la protection des noyaux durs.

La localisation des ZNIEFF, de la ZICO et Natura 2000 est présentée en Annexe A.

2.1.3.2. Périmètres de protection de captage

Les communes de Péronnas et de Bourg en Bresse sont alimentées en eau potable à partir de captages implantés sur la commune de Péronnas, au lieu dit « Les Vavres ». Ces captages font l'objet d'un arrêté d'utilité publique depuis le 28 septembre 1998.

Il est établi autour de ces captages trois périmètres de protection : immédiate, rapprochée et éloignée.

De plus, un certain nombre de prescriptions y sont applicables :

- Sur le périmètre de protection immédiate, toute activité est interdite.
- Sur le périmètre de protection rapprochée, toutes activités et/ou tous rejets susceptibles d'altérer la qualité de l'eau sont interdits.

La délimitation de ces périmètres de protection est présentée sur la carte de la page suivante.

2.1.4. Géologie et hydrogéologie

Les formations géologiques qui constituent le sous sol de la région sont récentes et sont composées principalement de formations du quaternaire.

La description des formations géologiques est effectuée à partir de la carte géologique de Bourg en Bresse éditée par le B.R.G.M.

Situé dans le Sud de la Bresse, la commune de PERONNAS est à la limite de la Dombes et du Jura. Elle est donc au carrefour de trois formations : les domaines du Bressan, du Jura et de la Dombes.

Les sols de cette région sont à dominance argileuse, de couleur ocre, souvent mélangée avec des éléments des moraines glacières. C'est à dire des galets très arrondis, des graves de quartzites et d'autres éléments sableux. Les fonds des vallées sont tapissés de colluvions à matrice argileuse.

Le Sud-Est est caractérisé par des formations morainiques et des alluvions fluvio-glaciaires avec des sables roux issus de la terrasse de Péronnas. En surface, on retrouve des limons déposés par la rivière. Les alluvions de fond de vallées ont une épaisseur proche de vingt mètres et sont formées de cailloutis de galets bien roulés, recouverts de galets siliceux.




La principale ressource aquifère est constituée par la couche de cailloutis de Saint Etienne du Bois (Nord de Bourg en Bresse). Elle reste peu connue et est protégée par 2 à 3 m de limons de surface.

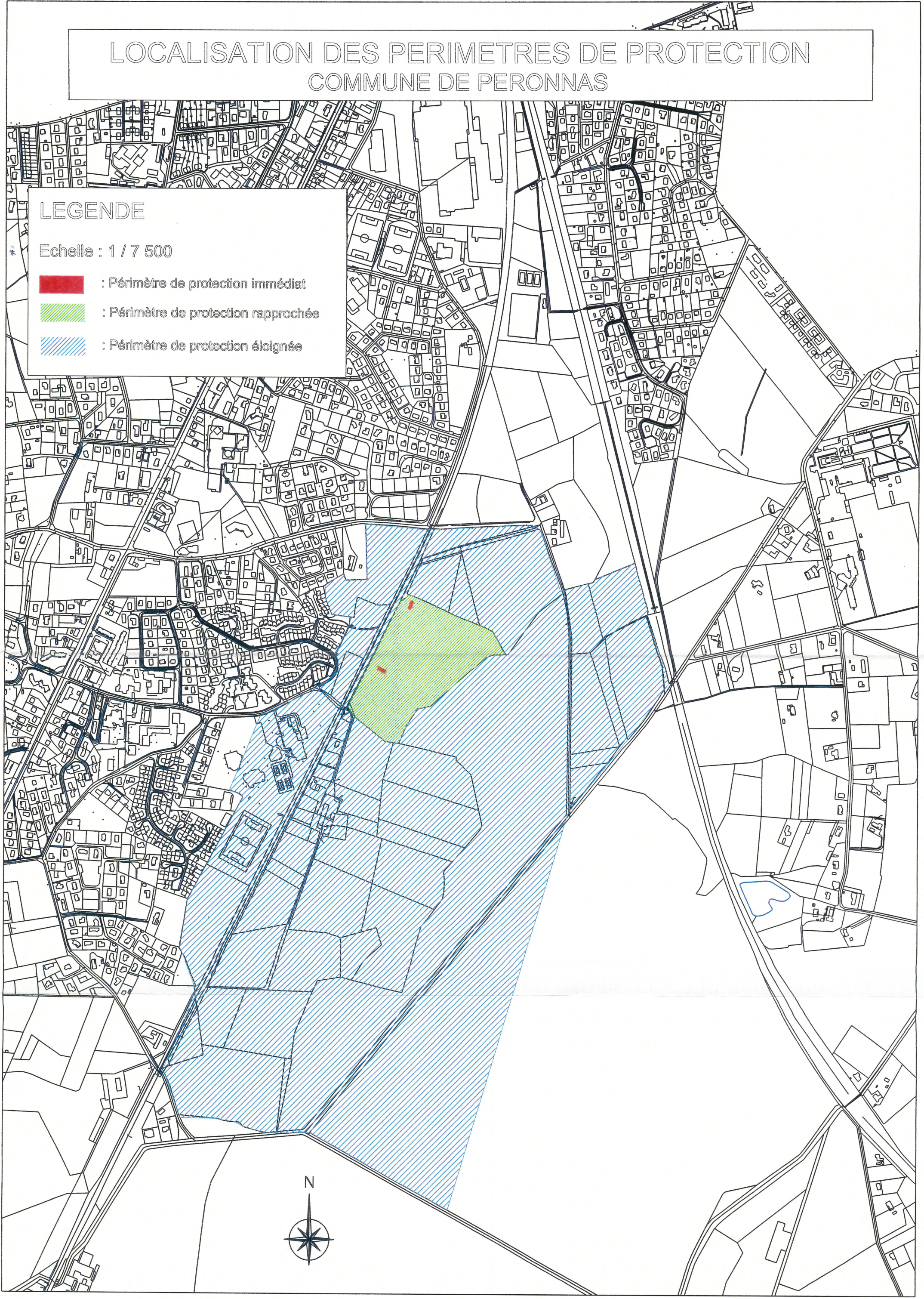
La nappe d'accompagnement de la Reyssouze est très importante. Elle est plus ou moins captive et est contenue dans les alluvions fluvio-glaciaires ou récentes.

LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION COMMUNE DE PERONNAS

LEGENDE

Echelle : 1 / 7 500

-  : Périmètre de protection immédiat
-  : Périmètre de protection rapprochée
-  : Périmètre de protection éloignée

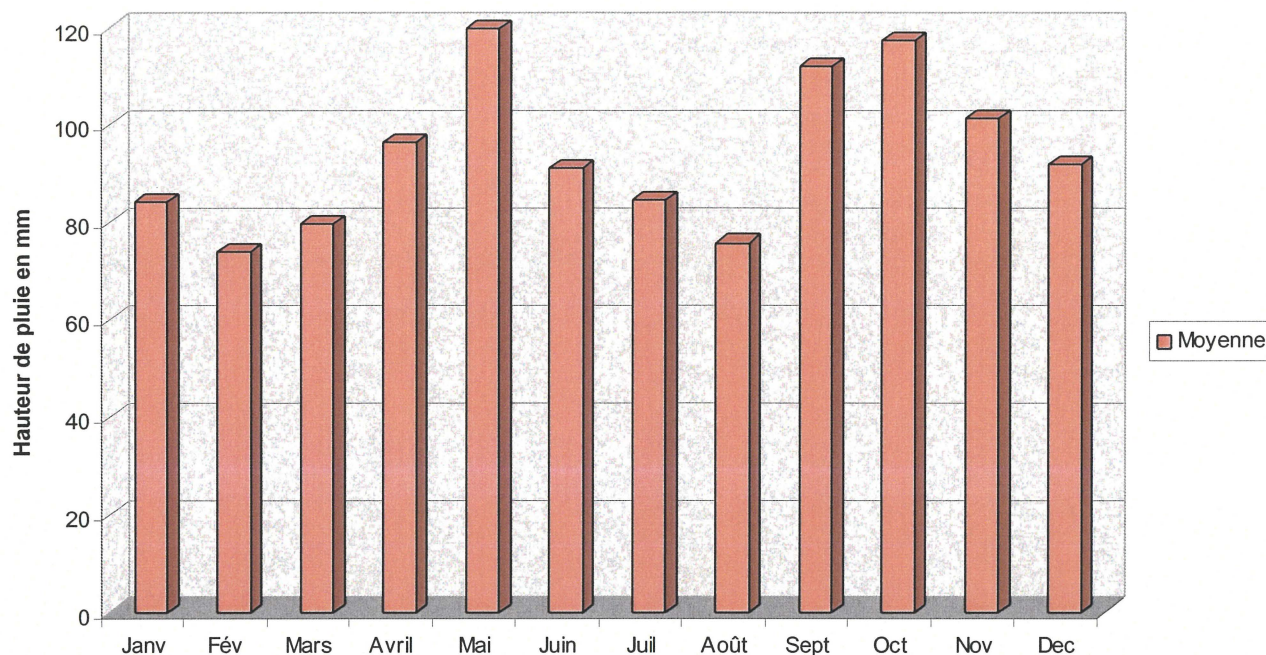


2.1.5. Pluviométrie

Le tableau ci-après présente les valeurs des précipitations moyennes mensuelles mesurées par METEO FRANCE à la station de l'aérodrome de Bourg-Ceyzériat (Ain) depuis 1980.

B) PLUVIOMETRIE

PLUVIOMETRIE A LA STATION DE L'AERODROME DE BOURG-CEYZERIAT DE 1980 A 2001



La variation moyenne mensuelle de la pluviométrie est importante. La pluviométrie est relativement moyenne en hiver (notamment au mois de février avec une hauteur de 73,8 mm) et en été (75,7 mm en août), tandis qu'elle est très importante à l'automne (117,2 mm en octobre) et au printemps (119,6 mm en mai).

Le cumul des précipitations sur l'année est important avec 1 124,8 mm.

2.1.6. Alimentation en eau potable

La commune de PERONNAS est alimentée en eau potable par des captages situés au lieu dit « Les Vavres ». Ces captages alimentent également la ville de Bourg en Bresse.

La gestion du réseau d'eau potable est assurée en régie.

C) TABLEAU DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN 2002 *

	Nombre d'abonnés	Consommation en m ³ / an	Consommation en m ³ /an/abonné
Abonnés assujettis à l'assainissement	2 016	362 613	180
Abonnés non assujettis à l'assainissement	143	23 022	161
TOTAL	2 159	385 982	178

* : Données mairie de Péronnas année 2002.

Ce tableau comptabilise l'ensemble des abonnés domestiques et non domestiques.

Les abonnés non assujettis à l'assainissement représentent 6% de l'ensemble des abonnés, soit une population de 250 à 300 personnes environ.

De nombreux gros consommateurs ont été répertoriés, seuls sont indiqués ci dessous les utilisateurs ayant une consommation supérieure à 5 000 m³ / an :

- Immeuble, 41-51-61 Allée de la Grange Magnien, 8 269 m³,
- TREFILEUROPE, Chemin d' Eternaz, 6 510 m³,
- Béton de France SA, Rue Ampère, 6 408 m³,
- Le Prélion, 2725 Route de Lent, 6 406 m³,
- Résidence Seillon Repos, Chemin des Carronnières, 6 145 m³,
- Copropriété le Florence, 1, Chemin de Saint Roch, 5 187 m³.

2.1.7. Evolution démographique

Le tableau ci-dessous présente l'évolution démographique de la commune de PERONNAS depuis 1982.

D) TABLEAU DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Année	1982	1990	1999
Population	4 575	5 352	5 534
Variation		+ 16,9%	+ 3,4%

Sources : INSEE

L'évolution de la population de la commune de PERONNAS présente une augmentation assez conséquente entre les années 1982 et 1990, depuis la progression est plus faible.

2.1.8. Occupation de l'habitat

Le tableau ci-dessous présente le nombre de logements et les taux d'occupation moyens de la commune de PERONNAS en 1999.

E) TABLEAU DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Année	1999
Nombre total de logements	2 241
Résidences principales	2 154
Résidences secondaires	29
Logements vacants	58
Taux d'occupation moyen (habitant / logement principal)	2,57

Sources : Données INSEE

Les résidences secondaires ne représentent que 1,3% de l'ensemble des logements. Il est à noter que les maisons individuelles représentent 66,4% des logements.

La commune est caractérisée par l'étalement de l'urbanisation, les lotissements sont très nombreux. L'urbanisation et l'industrialisation de la commune se sont effectuées le long de deux axes majeurs : la RN 83 et le chemin de Fer. Il n'y a pas de réel centre-bourg et la partie Nord de la commune est la continuité de la ville de Bourg en Bresse.

L'habitat du reste de la commune, plus ancien, se trouve sous la forme de petits hameaux ou de corps de fermes, dispersés sur l'ensemble de la commune.

Prévision d'urbanisation :

La commune de PERONNAS possède un Plan d'Occupation de Sol (P.O.S.) qui a été révisé le 7 février 2000. Les zones constructibles futures sont localisées sur les secteurs suivants :

- ⇒ Entre la rocade Ouest et la RN83.
- ⇒ Le long de la RN83.
- ⇒ Entre la RN83 et la voie ferrée
- ⇒ Entre les voies ferrées
- ⇒ Le quartier de la Corrierie et de la Chartreuse de Seillon.

2.1.9. Activités

Les activités sur la commune sont majoritairement rattachées à l'industrie. 250 entreprises sont recensées sur le territoire communal, 20 % peuvent présenter un risque de rejets polluants.

Un questionnaire sera envoyé par la commune à chacune des entreprises pouvant présenter un risque de rejets polluants afin d'évaluer leurs rejets. Des visites sont prévues auprès de ces entreprises.

Il existe 5 exploitations agricoles réparties sur l'ensemble de la commune, elles ne sont pas raccordées sur un réseau d'assainissement.

Les activités industrielles sont concentrées sur les zones industrielles à l'entrée de Péronnas le long de la RN 83 :

- 26 entreprises et industries principales
- 31 commerces et services alimentaires
- 74 entreprises du métier du bâtiment et de la mécanique
- 20 entreprises de la profession libérale
- 19 cabinets ou entreprises médicales ou para-médicales
- 30 autres entreprises non classées

Il existe de nombreuses structures collectives publiques et privées :

- 13 structures sportives
- 1 maison des communes
- 3 équipements scolaires : maternelle de 139 élèves, primaire de 279 élèves, collège de 655 élèves
- 4 centres de formations (AFPMA, La Vernée, AFPA, CNFPT)
- 2 établissements de soins (Seillon Repos et Les Ancolies)
- 2 établissements spécialisés (ADAPEI de l'Ain et IRME Seillon)
- 1 hôtel de 63 chambres
- 5 restaurants.

2.1.10. Situation actuelle de l'assainissement

2.1.10.1. Les réseaux d'assainissement d'eaux usées et unitaires

La commune dispose de réseaux d'assainissement de type séparatif et unitaire. Les réseaux d'assainissement unitaires sont principalement localisés le long de la RN 83 et au Nord de la commune. L'ensemble des effluents rejoint les réseaux de la ville de Bourg en Bresse, les effluents sont traités à la station d'épuration de Majornas sur la commune de Viriat.

Les réseaux d'assainissement peuvent être séparés en deux grands bassins de collecte qui correspondent aux bassins versants de la Veyle et de la Reyssouze. La limite correspond aux voies ferrées. Le réseau d'assainissement a été délimité par la commune en 6 « zones », 4 sont incluses dans le bassin versant de la Veyle, les 2 autres dans le bassin versant de la Reyssouze.

- ⇒ Zone 1 : Cette zone est totalement en séparatif, les diamètres vont du Ø 200 mm au diamètre Ø 300 mm. Une des antennes continue sur la branche Ouest de la zone 2.
- ⇒ Zone 2 : Cette zone est en partie séparative, les diamètres rencontrés vont du Ø 200 mm au Ø 500 mm (sur la RN 83). La conduite principale du réseau se situe sous la nationale, mais une antenne indépendante dessert la partie Ouest de cette zone et une autre commence dans le Nord-Est. Ces réseaux continuent sur la zone 3.
- ⇒ Zone 3 : Cette zone est en partie séparative, les diamètres vont du Ø 200 mm au Ø 600 mm (sur RN 83). Plusieurs antennes prennent leur départ sur cette zone et continuent sur la zone 4. La branche venant du chemin de Bellevue croise le réseau unitaire passant sous la RN 83 (Ø 600 mm), pour continuer jusqu'à l'antenne située à l'Ouest de cette zone. Cette antenne Ouest qui dessert les zones 1 et 2, continue sur la zone 4.
- ⇒ Zone 4 : Cette zone est en grande partie unitaire, les diamètres vont du Ø 200 au Ø 600 mm (RN 83). L'ensemble des antennes de cette zone et des autres zones converge vers un poste de refoulement situé en limite de commune vers le lieu-dit « Montvillon ». Les effluents rejoignent les réseaux d'assainissement de Bourg en Bresse par une conduite de refoulement en Ø 250 mm vers la Rue Jean Mermoz.
- ⇒ Zone 5 : Située sur le bassin versant de la Reyssouze, cette zone est majoritairement en séparatif. Les diamètres des réseaux vont de Ø 200 mm à Ø 300 mm. La zone est constituée de 3 antennes principales qui rejoignent Bourg en Bresse.
- ⇒ Zone 6 : Cette zone constituée par un habitat plus dispersé est strictement en séparatif. Les diamètres vont de Ø 200 à Ø 400 mm. Les antennes de cette zone rejoignent le réseau de Bourg en Bresse.

Le linéaire de réseaux d'eaux usées strictes est estimé à 28,7 km, le réseau unitaire à 11,8 km et le linéaire de refoulement à 1,4 km.

Des campagnes de récolement ont été menées sur les réseaux d'assainissement de Péronnas afin de connaître le fonctionnement des ouvrages particuliers.

Le tableau page suivante présente l'ensemble des ouvrages particuliers, connus ou découverts lors du récolement.

F) VISITES ET COTATIONS DES OUVRAGES PARTICULIERS

N°	Localisation	Côte ouvrage	Côte Amont	Côte Aval	Observations
1	RN 83	Oui	Oui	Oui	Déversoir d'orage
2	Carrefour RN 83 / Chemin de Bellevue	Oui	Oui	Oui	Déversoir d'orage
3	RN 83	Oui	Non	Non	« Déversoir d'orage »
4	Chemin du bief de l'Etang Neuf	Oui	Oui	Oui	Déversoir d'orage
5	RN 83	Oui	Oui	Oui	Poste de refoulement-
6	Chemin de la Croix	Oui	Oui	Oui	Poste de refoulement-

Remarque : Le « déversoir d'orage » n°3 sur la RN 83 (à proximité de la Rue des Granges Bonnet) ne peut être dénommé déversoir d'orage. L'amont de ce « déversoir d'orage » est constitué d'un ouvrage voûté en pierre passant sous la RN 83 d'Est en Ouest. Au sortir de l'ouvrage, les effluents sont repris dans un collecteur au niveau « du déversoir d'orage » qui est en fait une casse sur l'ouvrage voûté. **Les effluents sont « à l'air libre » à ce niveau et des pertes d'effluents par infiltration dans le sol sont probables.** Par temps de pluie une partie des effluents passe en surverse vers un fossé et s'infiltrent et/ou rejoignent le bief de l'Etang Neuf.



Arrivée des effluents « à l'air libre » en bordure de la RN 83. Ils pénètrent dans le collecteur par une casse sur l'ouvrage. Il n'existe pas de radier à ce niveau, l'extrémité du collecteur est très abîmé, des pertes d'effluents par infiltration dans le sol sont probables. Par temps de pluie une partie des effluents part en surverse au dessus de la dalle en premier plan.

2.1.10.2. Les réseaux d'eaux pluviales

Les eaux pluviales des zones en séparatif de la commune sont recueillies suivant deux bassins versants : « Veyle » (zones 1 à 4) et « Reyssouze » (zones 5 et 6). Le reste de la commune est desservi par des fossés le long des routes vers les différents biefs traversant la commune.

Les réseaux d'eaux pluviales sont présents dans les secteurs en séparatif, parfois sur certains secteurs en unitaire.

- ⇒ Bassin versant de la Veyle : Les diamètres vont de Ø 300 à 1 200 mm. Ces réseaux d'eaux pluviales rejoignent des biefs ou des fossés pouvant être busés par endroit. Ils rejoignent tous La Veyle.
- ⇒ Bassin versant « Reyssouze » : Les diamètres varient entre Ø 250 mm et Ø 1 500 mm. Les réseaux d'eaux pluviales rejoignent un bief qui traverse ce secteur du Nord au Sud. Celui-ci a été busé sur une large partie du quartier de la Corrierie en Ø 1 000, 1 400 et 1 500 mm. Il rejoint à terme la Reyssouze sur Bourg en Bresse.

Le linéaire de réseaux d'eaux pluviales a été estimé à 26,6 km.

Remarque : Des écoulements d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales ont été repérés sur trois secteurs :

- ❖ Allée des Roses (les habitations de cette allée ne sont pas desservies par un réseau d'assainissement),
- ❖ Allée des Blés d'Or,
- ❖ Allée des Merles (les habitations de cette allée ne sont pas desservies par un réseau d'assainissement).

G) TABLEAU DES LINEAIRES DE CANALISATIONS SUR LA COMMUNE DE PERONNAS

		Localisation	Séparatif	Unitaire	Pluvial	Refolement	
V E R S A N T V E Y L E	Zone 1	Monternoz	1 300		1 205		
		Les Bruyères	2 050		1 105		
	Zone 2	Les Chanel	3 625	1 460	3 600	160	
		Luisandre	495		405		
		Les Vavres	870		910		
		L'orée du Seillon	657		699		
	Zone 3	Le Village	1 410	215	750		
		Les Gasses	3 305	2 580	4 455		
		Les Acacias	157		216		
		Les Seringas	899		825		
	Zone 4	Les Tirandes Sud	660	295	300		
		Les Fromentaux	338		388		
		Ouest RN 83 et RN 83	3 745	3 095	1 530	1 300	
		Est RN 83	1 105	2 690	1 640		
			Total Versant Veyle	20 616	10 335	18 028	1 460
	E S T	Zone 5	La Corrierie	4 155	1 510	4 555	
Clos Verlain			240		336		
Zone 6		Grange-Neuve – Les Bouleaux	2 225		2 230		
		La Chartreuse	1 484		1 484		
		Total partie Est	8 104	1 510	8 605	0	
		Total général	28 720	11 845	26 633	1 460	
					Linéaire Total	68 658	

(Source : DDE – 2002)

3. GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

3.1. Introduction

Conformément au cahier des charges de l'étude, ce volet « gestion des eaux pluviales et de ruissellement » fait partie intégrante de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune de PERONNAS.

La commune de Péronnas subit régulièrement des débordements d'eaux de ruissellement sur la voirie et elle a déjà réalisé de nombreux aménagements ces dernières années afin de maîtriser ces eaux de ruissellement. Deux types de bassins ont été créés :

- les bassins de rétention – infiltration à l'aval de certains lotissements, les volumes de ces bassins sont limités (quelques centaines de m³),
- les bassins de rétention – infiltration en milieu naturel, les volumes de ces bassins sont très importants (plusieurs milliers de m³).

Le but de cette étude est dans un premier temps de définir les différents axes d'écoulements, d'effectuer un état des lieux de l'existant en matière d'évacuation des eaux pluviales et d'établir la problématique concernant ces écoulements. Dans un deuxième temps, des solutions seront proposées afin de réduire ou de limiter les débordements d'eaux de ruissellement.

3.2. Méthodologie

Reconnaissance de terrain

L'écoulement des eaux de ruissellement est fonction de la topographie qui détermine les limites géographiques des bassins et sous bassins versants. La connaissance de ces zones permet de mieux appréhender les problèmes liés aux eaux pluviales.

Les différents bassins versants existants sur le territoire communal, ainsi que les axes d'écoulements naturels et artificiels (principaux fossés, réseaux eaux pluviales, ruisseaux et rivières) sont recensés. Ce recensement est effectué à partir de cartes topographiques au 1/25 000 et complété par des reconnaissances de terrain.

Diagnostic des écoulements

A partir du recensement des bassins versants et des axes d'écoulements, un diagnostic de ces écoulements est réalisé à l'échelle des bassins versants du territoire communal.

Les mécanismes, les causes et les conséquences des inondations sont recherchés à partir :

- D'une reconnaissance de terrain (morphologie et topographie du bassin versant, ouvrages et aménagements existants, gestion du milieu naturel, pédologie et sols, occupation des sols, etc...),
- D'un recueil de données auprès du Maître d'Ouvrage, des riverains et les Services de l'Etat.

Recherche de solutions

A partir du constat et du diagnostic effectué, des aménagements ou des actions sont proposés afin de remédier aux problèmes d'écoulements. Trois points sont à prendre en compte :

- l'incidence de ces aménagements (créations de bassins, modification des écoulements, etc...)
- la viabilité des aménagements envisagés (entretien des cours d'eau, coûts et gestion des ouvrages, etc...),
- les interfaces avec les autres domaines de l'aménagement (modification du Plan Local d'Urbanisme, aménagements paysager et urbain, etc...).

3.3. Recensement des bassins versants et des axes d'écoulement

Le territoire communal de Péronnas est partagé entre les bassins versants de la Veyle à l'Ouest et de la Reyssouze à l'Est. La limite entre les deux bassins est approximativement la voie ferrée Bourg – Ambérieu.

Seuls les quartiers de la Correrie, de la Chartreuse et le hameau du Saix sont inclus dans le bassin versant de la Reyssouze.

Remarque : Dans le cadre de cette étude, seuls sont recensés les bassins versants qui rejoignent la ville de Péronnas.

Bassin versant de la Veyle

Ce bassin versant est caractérisé par la présence d'un axe d'écoulement principal, le bief des Poches, qui rejoint la Veyle sur la commune voisine de St Denis les Bourg.

Trois axes d'écoulement ont donc été répertoriés :

- Au Sud et à l'Ouest de Péronnas, la partie amont du bief des Poches, (1),
- Entre les deux voies ferrées et au centre de la ville, bief non nommé, (2),
- Au centre et au Nord, bief de l'Etang Neuf, (3),

Bassin versant de la Reyssouze

Un axe d'écoulement principal a été répertorié, il s'agit d'un bief appelé ruisseau de la Correrie qui rejoint la Reyssouze dans Bourg en Bresse.

Il est à noter que le territoire communal est constitué d'un réseau dense de fossés simples ou en partie busés et de réseaux d'eaux pluviales. Les terres agricoles sont en partie drainées (20 % en 1988).

3.4. Diagnostic des écoulements

Les principaux fossés, les bassins versants et les réseaux d'eaux pluviales sont présentés sur la carte « Gestion des eaux pluviales » au format A0 jointe à ce rapport.

3.4.1. Bassin versant de la Veyle

3.4.1.1. Axe d'écoulement du bief des Poches

Le bief des Poches constitue l'exutoire des eaux de ruissellement des quartiers de Péronnas inclus dans le bassin versant de la Veyle. La surface totale du bassin versant est estimée à 500 ha (en incluant les bassins versants dont les eaux de ruissellement sont raccordées au réseau d'assainissement unitaire).

Superficie des sous bassins versants :

- ❑ Au Sud et à l'Ouest de Péronnas, la partie amont du bief des Poches, (1), 50 ha,
- ❑ Entre les deux voies ferrées et au centre de la ville, bief non nommé, (2), 320 ha,
- ❑ Au centre et au Nord, bief de l'Etang Neuf, (3), 130 ha

Il est à noter que les eaux de ruissellements de nombreux secteurs (bassins versants hachurés sur le plan A0) sont raccordées sur les réseaux unitaires. Une partie de ces eaux de ruissellement rejoint le bief des Poches par l'intermédiaire des déversoirs d'orage placés sur les réseaux unitaires. Une quantification du volume retournant au bief des Poches sera estimée lors de la réalisation de la campagne de mesures temps de pluie prévue cet automne.

Les surfaces raccordées au réseau unitaire sont estimées à 67 hectares environ, soit près de 15% de la superficie du bassin versant du bief des Poches.

Le bief des Poches prend naissance en amont immédiat de la zone industrielle au Sud de la commune. La commune de Péronnas s'est fortement urbanisée depuis 30 ans et **la majorité de son bassin versant (hors secteur entre les voies ferrées)**, jusqu'au bassin de retenue des « Picolets » à l'aval, **est en zone urbaine** (principalement des lotissements). Le bief n'est pas busé contrairement à ses affluents.

Ses affluents prennent naissance le long de la voie ferrée Bourg – Lyon. Une partie de leur linéaire est busée et parfois en très gros diamètre (\varnothing 1 000 à 1 200 mm).

La topographie sur ce secteur n'est pas marquée. L'altitude varie de 20 m entre la voie ferrée Bourg – Lyon et l'aval du bief des Poches.

L'évacuation des eaux de ruissellement du bassin versant se fait majoritairement par les réseaux d'eaux pluviales.

La commune a créé quelques bassins de rétention – infiltration afin de réguler le débit des eaux pluviales en sortie de certains lotissements.

Lors d'événements pluvieux importants, des débordements surviennent régulièrement au niveau du poste de refoulement de la Croix, le long du bief de l'Etang Neuf. Ce secteur forme une légère dépression. Le poste de refoulement récupère une grande partie des effluents de Péronnas. Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire et malgré la présence de déversoirs d'orages, le poste de refoulement se met en charge par temps de pluie et des effluents rejoignent le bief de l'Etang Neuf.

Des débordements sont également constatés au niveau du déversoir d'orage n°3 situé sur la RN 83. Par temps de pluie, une partie des effluents « surversent » vers un fossé rejoignant le bief de l'Etang Neuf. Ce fossé a une faible pente, les eaux stagnent et bordent les constructions voisines. L'importance des débordements est due au bassin versant unitaire amont et aux caractéristiques du déversoir d'orage.

Les effluents de la commune de Péronnas transitent par les réseaux d'assainissement de Bourg en Bresse avant de rejoindre la station d'épuration. Malgré la présence de déversoirs d'orages sur les réseaux unitaires de Péronnas, les réseaux d'assainissement de Bourg en Bresse en aval de Péronnas sont régulièrement engorgés par temps de pluie.

L'importance des volumes d'eaux pluviales générés sont donc dus principalement :

- ✓ A l'imperméabilisation progressive de l'ensemble du bassin versant,
- ✓ A la faible pente du bassin versant qui favorise la stagnation des eaux de ruissellement dans les biefs, réseaux d'eaux pluviales, etc...,
- ✓ A la concomitance d'événements pluvieux importants avec un sol déjà saturé,
- ✓ A la présence de sols dérivés de Marnes de Bresse peu perméables et donc peu favorables à l'infiltration des eaux de pluie.

3.4.1.2. Bassin versant des bassins de retenue des « Carronières » et des « Vavres »

Ce bassin versant est particulier, il est situé entre les deux voies ferrées et rejoint à l'aval le bassin versant du bief non nommé (2). Il n'est pas urbanisé ou très peu (quelques habitations isolées) et sa superficie est importante (320 ha environ).

La partie « haute » du bassin versant est occupée par la forêt de Seillon. Les sols sont argilo sableux d'origine fluvio glaciaires, ce sont des sols peu perméables. Malgré sa très faible urbanisation, la commune y a réalisé trois bassins de rétention-infiltration afin de limiter les débits d'eaux de ruissellements à l'aval et donc d'éviter les risques de débordements des biefs dans la ville de Péronnas.

Les bassins de retenue ont les caractéristiques suivantes :

- ❖ Les bassins de retenue amont et aval des « Vavres », d'un volume respectif de 11 000 m³ et 2 400 m³ ont été réalisés en 2000 afin de limiter les apports d'eaux de ruissellements à l'aval urbanisé ; l'exutoire du bassin amont rejoint le bassin aval qui lui-même reçoit l'exutoire du bassin de retenue des « Carronières ». L'exutoire du bassin de retenue aval rejoint le réseau d'eaux pluviales du bassin versant du bief non nommé (2) par l'intermédiaire d'une canalisation de 600 mm de diamètre.
- ❖ Le bassin de retenue des « Carronières », d'un volume de 10 000 m³, a été réalisé en 2002 afin d'amener les eaux de drainage captées le long de la voie ferrée Bourg – Ambérieu et les eaux de vidange des réservoirs d'eau potable de la ville de Bourg en Bresse sur le bief des Poches ; le secteur Charteuse-Correrie sera ainsi délesté d'une partie de ces eaux de ruissellements venant de la forêt de Seillon.

L'exutoire du bassin de retenue rejoint un fossé le long du chemin de Bellevue qui est lui même raccordé au bassin de retenue aval des « Vavres ».

Chacun des bassins de retenue a été dimensionné à l'origine pour écrêter une pluie décennale. Lors de la réalisation des bassins des « Vavres », le projet de création d'un bassin sur le site des « Carronières » n'était pas encore envisagé. Depuis le bassin de retenue des « Carronières » a été créé et l'exutoire raccordé sur le bassin aval des « Vavres ». **Ce dernier ne pourra donc plus écrêter une pluie décennale.**

3.4.2. Bassin versant de la Reyssouze

Ce secteur est traversé par de nombreux fossés qui forment à l'aval du bassin versant un bief à écoulement permanent, appelé ruisseau de la Corrierie.

Les eaux de ruissellement sont évacuées par des fossés dans la partie amont du bassin versant. Ces fossés rejoignent les réseaux d'eaux pluviales du quartier de la Corrierie puis le ruisseau du même nom à l'extrémité aval du bassin versant. Le ruisseau rejoint la Reyssouze dans Bourg en Bresse par l'intermédiaire d'une canalisation de 1500 mm de diamètre.

La partie amont du bassin versant est située en bordure de la forêt de Seillon. La topographie est un peu marquée, l'altitude varie de 26 m entre les réservoirs d'eau potable et le ruisseau de la Corrierie.

Les sols ont pour origine les Marnes de Bresse et sont majoritairement argileux, donc peu perméables.

Ce secteur de la commune de Péronnas est principalement urbanisé dans sa partie aval, le quartier de la Corrierie (en majorité des lotissements). La superficie du bassin versant est estimée à 185 hectares environ. Le bassin versant est assaini en séparatif, aucun tronçon de réseaux d'eaux pluviales ne rejoint un réseau unitaire.

Il est à noter que les eaux pluviales de l'entreprise TREFILEUROPE rejoignent le quartier de la Corrierie par l'intermédiaire d'une canalisation de diamètre 600 mm. Lors d'évènements pluvieux importants, l'évacuation des eaux de ruissellements venant de TREFILEUROPE se fait difficilement, d'autant plus que le secteur juste à l'aval (entre les deux voies ferrées au niveau du stade) ne possède pas vraiment d'exutoire naturel.

La réalisation en 2002 du bassin de retenue des « Carronières » (d'un volume de 10 000 m³) a permis de détourner une partie des eaux de ruissellements venant de la forêt de Seillon sur le bief des Poches (bassin de la Veyle). Ce bassin devrait permettre, à l'état actuel et sans prendre en compte l'urbanisation future du secteur de la Corrierie, de limiter les débordements d'eaux pluviales au niveau du stade entre les deux voies ferrées.

De nombreux débordements ont également été constatés en aval du quartier de la Chartreuse (amont immédiat du quartier urbanisé de la Corrierie), ce secteur sert de rétention naturelle en amont du ruisseau de la Corrierie. Ce secteur doit être urbanisé dans les prochaines années avec un habitat de type lotissements.

L'étude hydraulique réalisée en 2001 a mis en évidence la nécessité de créer des bassins de retenue d'une capacité totale de 9 500 m³ afin de résoudre les débordements actuels et de créer également de nouveaux bassins d'une capacité totale de 7 000 m³ dans le cadre de l'urbanisation de la partie aval de la Chartreuse.

3.5. Synthèse

Un tableau synthétique récapitulant les problèmes de ruissellement est présenté page suivante.

Suite au recensement des problèmes existants et à la réalisation de la campagne de mesures sur les réseaux d'assainissement, des propositions seront faites pour tenter de réduire l'impact des eaux de ruissellement sur le milieu récepteur et sur les réseaux d'assainissement à l'aval de Péronnas.

LOCALISATION DES ZONES CONSTRUCTIBLES FUTURES

Secteurs Corriere - Chartreuse - PERONNAS



- ND : Zone naturelle protégée
- NC : Zone agricole protégée
- NB : Zone naturelle accueillant de l'habitat existant
- 1NA : Zone naturelle accueillant de l'habitat existant
- 2NA : Zone d'urbanisation future a long terme sous forme d'habitat individuel
- 1NAa : Zone d'urbanisation future destiné aux équipements collectifs
- NBa : Secteur naturel accueillant de l'habitat individuel et pouvant admettre l'extension des activités existantes
- : Voiries projetées

Echelle : 1 / 7 500

H) RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE BASSIN VERSANT

	Bassin versant Veyle	Bassin versant « Carronières »- « Vavres »	Bassin versant Reyssouze
Topographie	Très peu marquée	Peu marquée	Peu marquée
Morphologie	Superficie du bassin de 290 ha, urbanisation dense	Superficie du bassin 320 ha, urbanisation très faible	Superficie du bassin 185 ha, urbanisation importante à l'aval, faible sur l'amont
Hydrologie	Présence de biefs Nombreux fossés. Réseaux d'eaux pluviales denses	Nombreux fossés. Présence de trois bassins de retenue	Présence d'un seul bief Réseau dense de fossés et du réseau d'eaux pluviales
Hydrogéologie	Présence de la nappe phréatique à faible profondeur	Présence de la nappe phréatique à faible profondeur	Présence de la nappe phréatique à faible profondeur
Pédologie	Sols défavorables à l'infiltration	Sols plutôt défavorables à l'infiltration	Sols plutôt défavorables à l'infiltration
Ouvrages, aménagements	Présence d'ouvrages anciens voûtés sous la RN 83 et utilisés pour les eaux pluviales Configuration du déversoir d'orage n°3 favorise le déversement des effluents	Les deux voies ferrées enserrant ce bassin versant. La création du bassin des « Carronières » a augmenté la superficie du bassin versant	Le bassin versant possède un seul exutoire, canalisé sur Bourg en Bresse
Occupation du sol	Prairies, bosquets, terres cultivées Nombreux lotissements, zones industrielles	Prairies, bosquets, terres cultivées Forêt de Seillon	Prairies, bosquets, terres cultivées Forêt de Seillon, lotissements
Usage des sols	Prairies et cultures sur zones agricoles	Cultures, prairies principalement, sylviculture	Prairies principalement, cultures, sylviculture
Phénomènes observés lors de fortes pluies	Débordements en aval du déversoir d'orage n°3 et au niveau du poste de refoulement de la Croix	Ce bassin versant génère beaucoup d'eaux de ruissellements. Risques de débordements à l'aval sur Péronnas	Débordements en amont du quartier de la Corrierie et entre les deux voies ferrées au niveau du stade

4. ANNEXES

ANNEXE A :
PRESENTATION DU
S.E.Q.EAU

QUALITE DES EAUX DE LA VEYLE

Le SEQ-eau introduit la notion d'altération de la qualité de l'eau comme regroupement de paramètres de même nature ou de même effet. Il en résulte une évaluation de la qualité des cours d'eau fondée sur trois volets :

- ⇒ Volet « eau », le SEQ-eau, pour évaluer la qualité physico-chimique de l'eau et de son aptitude aux fonctions naturelles des milieux aquatiques et aux usages,
- ⇒ Volet « milieu physique », le SEQ-physique, pour évaluer le degré d'artificialisation du lit mineur, des berges et du lit majeur,
- ⇒ Volet « biologique », le SEQ-bio, pour évaluer l'état des biocénoses inféodées aux milieux aquatiques

Le SEQ-eau offre ainsi la possibilité :

- de constater l'aptitude de l'eau à satisfaire les usages et la biologie,
- de la comparer, pour chaque usage et pour la biologie, avec l'aptitude souhaitée,
- d'identifier la ou les altérations de la qualité de l'eau qui posent prioritairement problème,
- de définir alors un objectif de restauration de la qualité de l'eau pour chaque altération concernée,
- et de suivre, avec les classes et indices de qualité par altération, l'efficacité des différentes politiques de restauration de la qualité de l'eau.

Pour chaque altération, la qualité est pour l'essentiel classée selon l'échelle des 5 couleurs, plus précisément mesurée par un indicateur de qualité qui va de 0, le pire, à 100, le meilleur.

Qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Classe	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Indice	80 à 100	60 à 80	40 à 60	20 à 40	0 à 20

Les valeurs admises pour qualifier la qualité de l'eau sont présentées dans les tableaux ci après.

➤ Matières organiques et oxydables - Fonctions « potentialités biologiques »

Qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Classe	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
O ₂ en mg/l	8	6	4	3	
O ₂ sat%	90	70	50	30	
DBO ₅ en mg/l	3	6	10	25	
DCO en mg/l	20	30	40	80	
NH ₄ ⁺ en mg/l	0,5	1	1,5	4	
NKJ en mg/l	1	2	4	6	

➤ Nitrates - Fonctions « potentialités biologiques »

Qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Classe	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
NO ₃ - en mg/l	2	10	25	50	

➤ Matières phosphorées - Fonctions « potentialités biologiques »

Qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Classe	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
PO ₄ ³⁻ - en mg/l	0,1	0,5	1	2	

➤ Particules en suspension - Fonctions « potentialités biologiques »

Qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Classe	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
MES en mg/l	25	50	100	150	

➤ Minéralisation – Usage production d'eau potable

Qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Classe	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Conductivité en μ S/cm	2 500	3 000	3 500	4 000	



ETAT QUALITATIF DES EAUX SUPERFICIELLES

Veyle à Peronnas

Code station : 48590 - Année : 1997

SEQ eaux superficielles
Informations disponibles pour la station

SEQ EAUX SUPERFICIELLES

ETAT PHYSICO-CHIQUE (synthèse de l'aptitude à la biologie)

Macropolluants	37	Micropolluants minéraux		Micropolluants synthétiques	
----------------	----	-------------------------	--	-----------------------------	--

BIOLOGIE

Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)	Groupe Faunistique Indicateur (GFI)	Indice Biologique Diatomées (IBD)
---	-------------------------------------	-----------------------------------

DETAIL DE LA PHYSICO-CHEMIE PAR ALTERATION

ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	72	72					
Matières azotées	67	67					
Nitrates	37	37					
Matières phosphorées	58	58					
Particules en suspension	76	44					
Température	97	97					
Minéralisation							
Acidification	77	77					
Effet des proliférations végétales	68	68					
Microorganismes							
Micropolluants minéraux sur eau brute							
Micropolluants minéraux sur bryophytes							
Pesticides sur eau brute							
HAP sur eau brute							
PCB sur eau brute							
Micropolluants organiques sur eau brute							

LEGENDE

Qualité ou aptitude

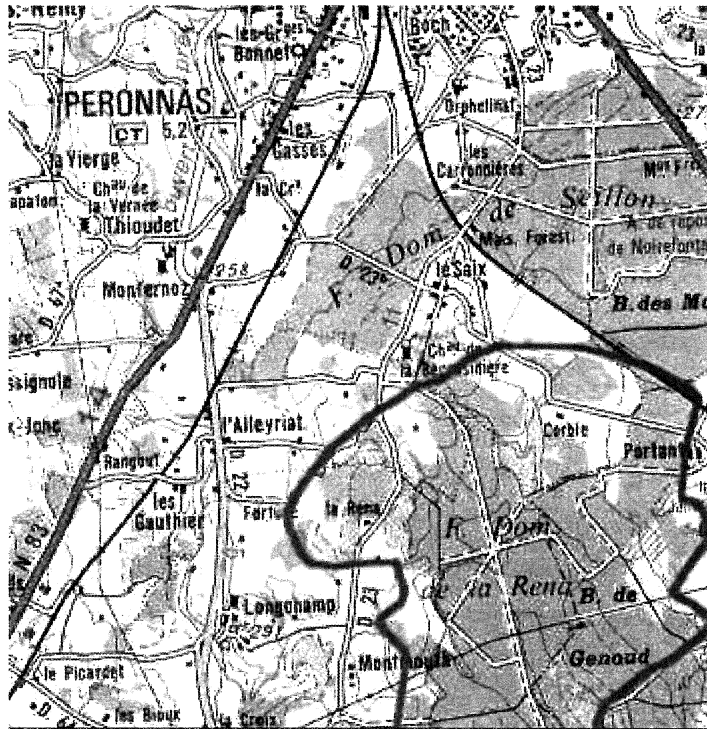
	Très bonne	AEP : alimentation en eau potable
	Bonne	LOIS : loisirs aquatiques
	Moyenne	IRRI : irrigation
	Médiocre	ABR : abreuvement
	Mauvaise	AQU : aquaculture
	Indice de qualité ou d'aptitude à la biologie	
	Absence ou insuffisance de données	

Avertissement : le classement d'aptitude ne préjuge pas de la conformité réglementaire de l'eau à l'usage considéré

ANNEXE B:

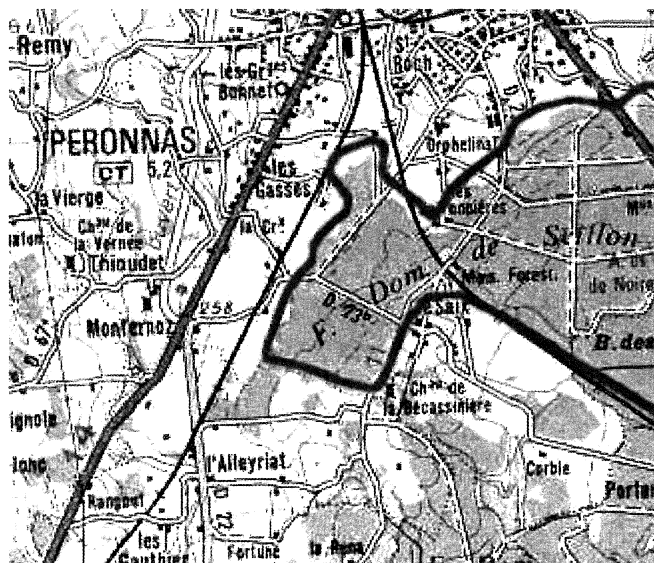
Cartes des ZNIEFF, ZICO et de Natura 2000

Carte ZNIEFF I : Forêt de la Rena



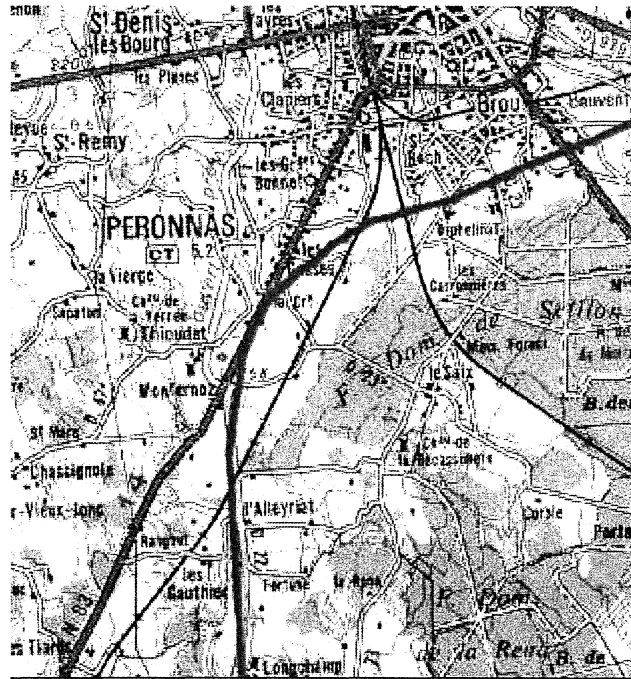
Cette forêt plus sèche est entrecoupée de landes favorables à l'engoulement. Le pic mar est nicheur. Cette forêt est prise en compte de la structure des peuplements et des espèces herbacées qui peuplent le sous-bois. Cet intérêt phytosociologique risque d'être remis en cause par l'introduction de nouvelles essences et la modification du type de traitement forestier. Un certain nombre de données entomologiques concerne aussi ce secteur. (Par exemple des données des géométrides, *Eupithecia inturbata* et *Abraxas sylvata* signalés par Dufay en forêt de la Réna. La forêt de la Réna est en partie en propriété privée et en partie en forêt domaniale.

Carte ZNIEFF I : Forêt de Seillon



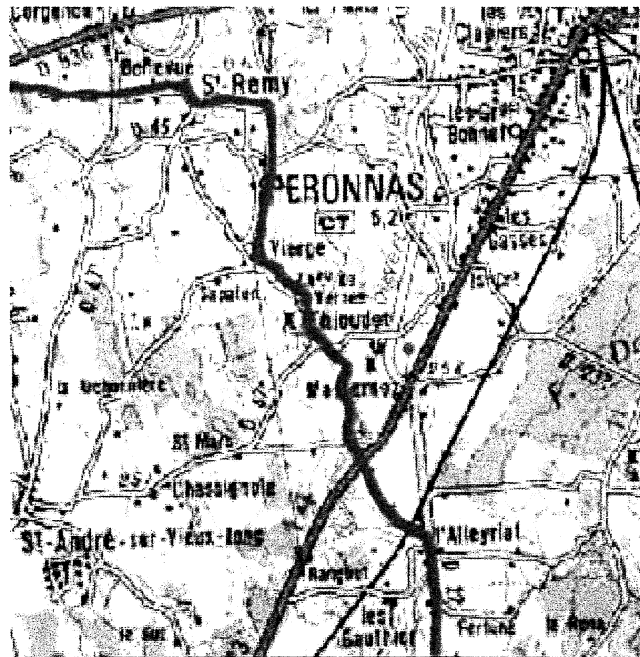
Cette forêt plus fraîche et humide est essentiellement composée de chênaie à chêne pédonculé. Elle est traitée en futaie équienne. Beaucoup de vieilles futaies abritent une avifaune diversifiée. On y remarque le pouillot siffleur, la grive musicienne, la grive draine, le pic noir, la sittelle... Outre cet intérêt phytosociologique et ornithologique, il faut mentionner les nombreuses citations d'insectes : lépidoptères (Dufay et Mouterde), coléoptères

Carte ZNIEFF II : Massifs boisés



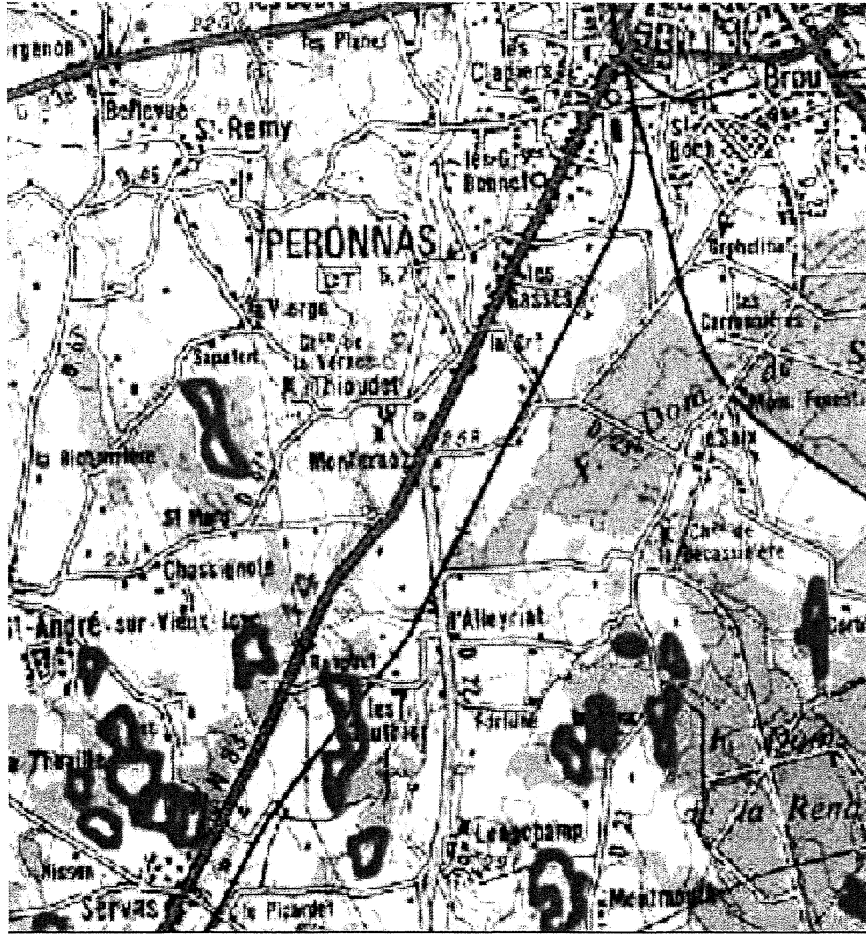
Les forêts de la côtère est de la Dombes sont extrêmement contrastées. Certaines sont froides et humides. D'autres plus sèches présentent des milieux de lande. Certains étangs originaux sont inclus dans ces massifs boisés. Ces forêts ont été décrites séparément pour leur intérêt phytosociologique, botanique, entomologique et ornithologique.

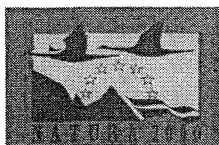
Carte ZICO : La Dombes



Ornithologie: Butor étoilé (1-3 c.), Blongios nain (20 c., R), Bihoreau gris (70-150 c.), Crabier chevelu (1-5 c.), Aigrette garzette (10-50 c.), Héron cendré (600 c., R), Héron pourpré (80-100 c., R), Cigogne blanche (3-5 c.), Busard des roseaux (15-20c.). Echasse blanche (10c.) et Guifette moustac (200-1100 c.) sont les espèces nicheuses les plus remarquables. Nette rousse (80-120 c.), Canard chipeau (500-600 c.), Fuligule milouin (1500 c.), Grèbe castagneux (200-250 c.). Grèbe huppé (1000-1500 c.) et Grèbe à cou noir (200-400 c.) témoignent également de l'importance internationale du site en période de nidification. Site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau (>20 000, R) : Grand Cormoran (600-2000, R), Canard chipeau (90-200), Sarcelle d'hiver (570-1000), Canard colvert (.2000-18000), Canard souchet (250), Fuligule milouin (0-2700), Garrot à oeil d'or (10-25), Foulque macroule (2300), Pygargue à queue blanche (0-1), Aigle criard (0-1), Faucon émerillon (1-2), Faucon pèlerin (1-5) et Vanneau huppé (4300) sont les principaux hivernants. Cigogne noire (5-15), Spatule blanche (1-3), Canard chipeau (max. 1100, R), Canard pilet (max. 600), Sarcelle d'été (max. 500), Canard souchet (max. 800), Nette rousse (max. 300), Fuligule milouin (max. 6000), Fuligule morillon (max. 6000), Grue cendrée (1-50), Balbuzard pêcheur (50), Guifette noire (20-50), Guifette moustac (100-300), Chevalier arlequin (100-500, R) et nombreuses espèces de limicoles observés au passage.

Carte Natura 2000 : Etangs de la Dombes





Département(s) : AIN

Communes(s) : AMBERIEUX-EN-DOMBES, BIRIEUX, BOULIGNEUX, CERTINES, CHALAMONT, CHANOZ-CHATENAY, LA CHAPELLE-DU-CHATELARD, CHATENAY, CHATILLON-LA-PALUD, CHATILLON-SUR-CHALARONNE, CHAVEYRIAT, CIVRIEUX, CONDEISSIAT, CRANS, DOMPIERRE-SUR-VEYLE, DRUILLAT, FARAMANS, JOYEUX, LAPEYROUSE, LENT, MARLIEUX, MEXIMIEUX, MIONNAY, LE MONTELLIER, MONTHIEUX, MONTLUEL, MONTRACOL, NEUVILLE-LES-DAMES, PERONNAS, LE PLANTAY, PRIAY, RANCE, RELEVANT, RIGNIEUX-LE-FRANC, ROMANS, SAINT-ANDRE-DE-CORCY, SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX, SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC, SAINTE-CROIX, SAINT-ELOI, SAINT-GEORGES-SUR-RENON, SAINT-GERMAIN-SUR-RENON, SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX, SAINT-MARCEL, SAINT-NIZIER-LE-DESERT, SAINTE-OLIVE, SAINT-PAUL-DE-VARAX, SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, SANDRANS, SAVIGNEUX, SERVAS, TRAMOYES, LA TRANCLIERE, VARAMBON, VERSAILLEUX, VILLARS-LES-DOMBES, VILLENEUVE, VILLETTE, VILLIEU-LOYES-MOLLON

Surface : 12000 ha

INTERET DU SITE :

Une partie de l'originalité de la Dombes vient de l'exploitation traditionnelle des étangs qui fait alterner 2 phases : l'évolage et l'assec.

Cette pratique a favorisé l'extension de milieux de grèves riches en plantes rares en région Rhône-Alpes.

La Dombes est la zone d'étangs la plus importante de France avec la Bresse.

La Dombes est un plateau marqué par une multitude d'étangs alimentés par les précipitations.

Les étangs sont de création artificielle dont la plus ancienne remonte au XIII^{ème} siècle.

Il y a actuellement 1.100 étangs répartis sur 12.000 ha. Ces étangs sont alimentés par les eaux de ruissellement et les pluies. Pour compléter leur remplissage, il s'est établi au fil du temps un système de chaîne d'étangs dont le fonctionnement dépend de l'accord de tous les propriétaires.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :

Sont proposés à l'inscription au réseau Natura 2000 tous les étangs "cadastraux" de la Dombes, c'est-à-dire les zones ayant une vocation d'étang d'après le cadastre.

Les solutions aux problèmes posés résident de façon générale dans la recherche de pratiques consensuelles, éventuellement assorties d'aides financières adaptées reconnaissant la maîtrise d'ouvrage des terrains aux gestionnaires, dans le prolongement d'opérations déjà mises en oeuvre en Dombes : programmes ACNAT/LIFE, mesures agri-environnementales, P.D.D., création spontanée de réserves de chasse par le Département, les chasseurs locaux, l'ONC, la Fondation P. Vérots,...

La régulation du cormoran doit impérativement accompagner la désignation de la Dombes au titre de la directive "Habitats".

MESURES INCITATIVES, CONVENTIONNELLES,...

- Pérennisation des mesures agri-environnementales avec prise en compte de l'amélioration des connaissances.
- Poursuivre le financement des restaurations des étangs en voie de comblement et boisement mises en oeuvre jusqu'en 1997 par le programme LIFE.
- Soutien de la pisciculture par la régulation des espèces piscivores à un niveau acceptable.
- Surveillance de la qualité des eaux superficielles et de la gestion de l'eau (volume, origine et répartition).
- Reconquête des surfaces en herbage autour des étangs: prairies de fauche tardive.
- Favoriser la chasse de gibier naturel en tenant compte des équilibres biologiques.
- Gestion et restauration des populations de canards de Dombes (recherche de moyens pour atténuer l'effet ouverture, code de bonne conduite de la pratique cynégétique, gestion des prédateurs surabondants (corneille, surmulot),...).
- Mise en place d'un observatoire de Dombes assurant le suivi de la productivité des étangs, des indicateurs écologiques et de la qualité de l'eau.

MESURES REGLEMENTAIRES

Site susceptible d'intégrer le réseau NATURA 2000

- Création d'étangs de moins de 3 ha: mise en place d'un cahier des charges applicable au niveau local.

- Envisageables pour certains aspects de la gestion cynégétique (ex : interdiction de l'agrainage) mais limitées par respect pour la propriété privée.



Ce site est aussi remarquable par la présence d'espèces de faune et de flore ayant un fort intérêt patrimonial pour la France, dont certaines ont un statut de protection...

international: 13
national: 13
régional: 4
départemental: 8

OPERATEUR DU SITE :

Mosaïque Environnement
Madame Neury et Monsieur Chanteux

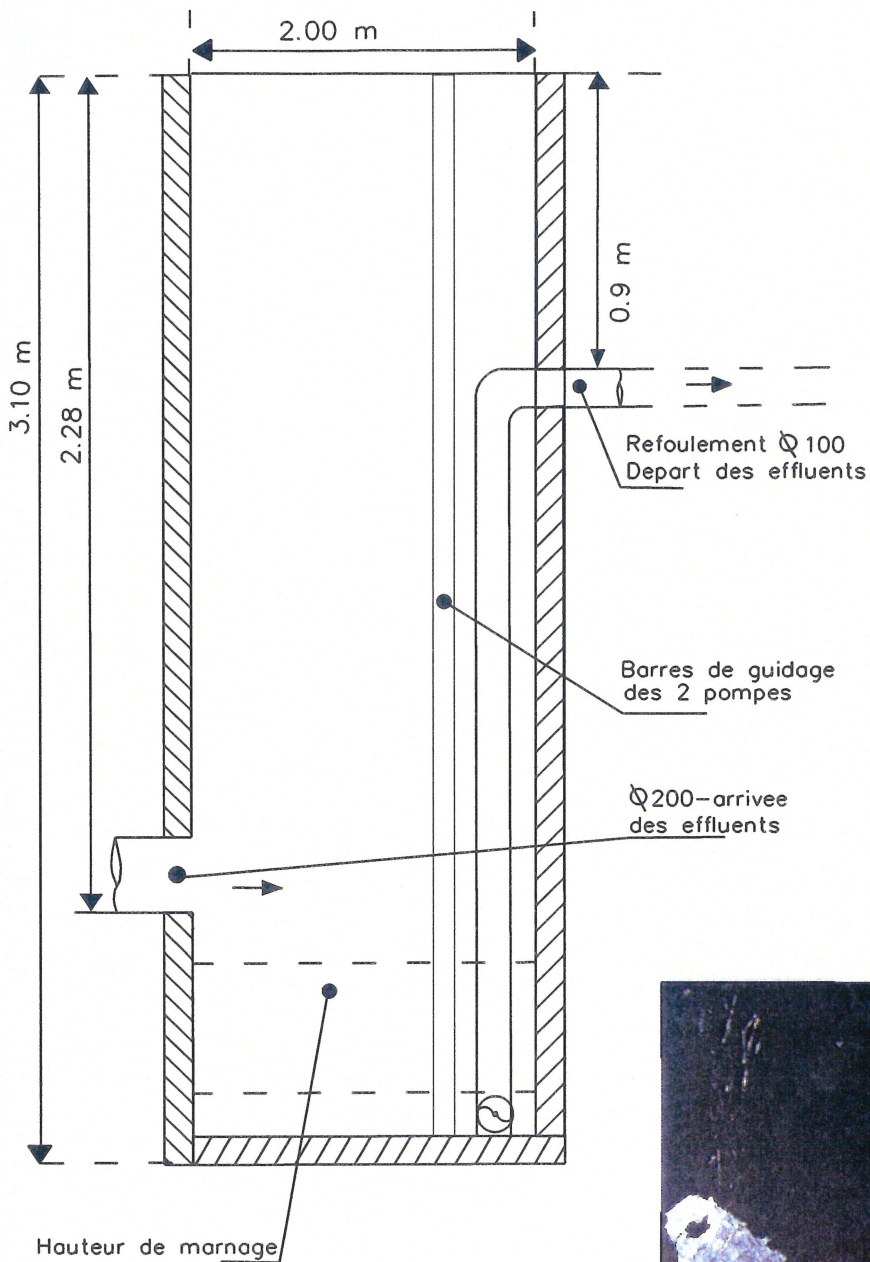
INVENTAIRES :

ETANGS DE DOMBES (znieff de type II)
ETANG ET BOIS DE TRAMOYES, ST-ANDRE-DE-CORCY (znieff de type I)
ETANG VERMOT (znieff de type I)
GRAND ETANG DE BIRIEUX (znieff de type I)
GRAND ETANG DE GLAREINS (znieff de type I)
GRAND TURLET, RESERVE DE DOMBES (znieff de type I)
ETANG CHAPPELLIER (znieff de type I)
ETANG ET BOIS DE VERSAILLEUX (znieff de type I)
ETANGS LE FELIX (znieff de type I)
ETANGS DE BOULIGNEUX (znieff de type I)
PLAQUE D'ETANGS DE SANDRANS (znieff de type I)
PLAQUE DES ETANGS DE CHALAMONT (znieff de type I)
ETANGS DU GOURD ET DE BATAILLARD (znieff de type I)
PLAQUE DES ETANGS DE CONDEISSIAT (znieff de type I)
LE GRAND MARAIS LA RONCINE (znieff de type I)
ETANGS DES VAVRES, CULATIOT, PARQUIERE (znieff de type I)
PLAQUE D'ETANG DE VERNOSAN, REBUSSON, LA BOCHIERE, .. (znieff de type I)
ETANG DU CERISSET (znieff de type I)
ETANGS BRANTON ET ROLLET (znieff de type I)
PLAQUE DES ETANGS DE GENEVE, LAUSAN, FRETAY, MOGUET, (znieff de type I)
ETANGS CONCHE ET LA TUILLIERE (znieff de type I)
GRAND ETANG (znieff de type I)
BOIS AU SUD DU MONTELLIER (znieff de type I)
ETANG DES BRUYERES (znieff de type I)
ETANGS DES PLANCHES VILLENEUVE, RIGNIEUX, BREVAUX (znieff de type I)
ETANGS RICHANIEU ET VERDAT (znieff de type I)
PLAQUE DES ETANGS MARCUA, BOLOMIER, LES GRASSIERES (znieff de type I)
MARLIEUX, L'ABBAYE DES DOMBES (znieff de type I)
PLAQUE DES ETANGS DE CONTENTINIERE, FENONIERE, THEYSSIE (znieff de type I)
ETANGS FORESTIERS A L'OUEST DU PLANTAY (znieff de type I)
ETANGS DE TREZELIERE (znieff de type I)
ETANGS MOULIN, FRENEY, BRODY (znieff de type I)
PLAQUE D'ETANG DE PARQUIERE (znieff de type I)
BOIS ET ETANGS DU GRAND CHAMP (znieff de type I)
BOIS DE ST ELOI (CLACHIERE) (znieff de type I)
ETANGS DE NARANET LA GRANGE (znieff de type I)
ETANG BELANCET, CLOSURE ET GRANDE (znieff de type I)
ETANGS SALARIEUX, CHAZELLE, CHAMP SUZANNE, BRANZY, (znieff de type I)
ETANG BROUILLE (znieff de type I)

ANNEXE C:

FICHES DESCRIPTIVES DES

OUVRAGES PARTICULIERS



Poste de refolement sur la RN 83

Localisation : Peronnas

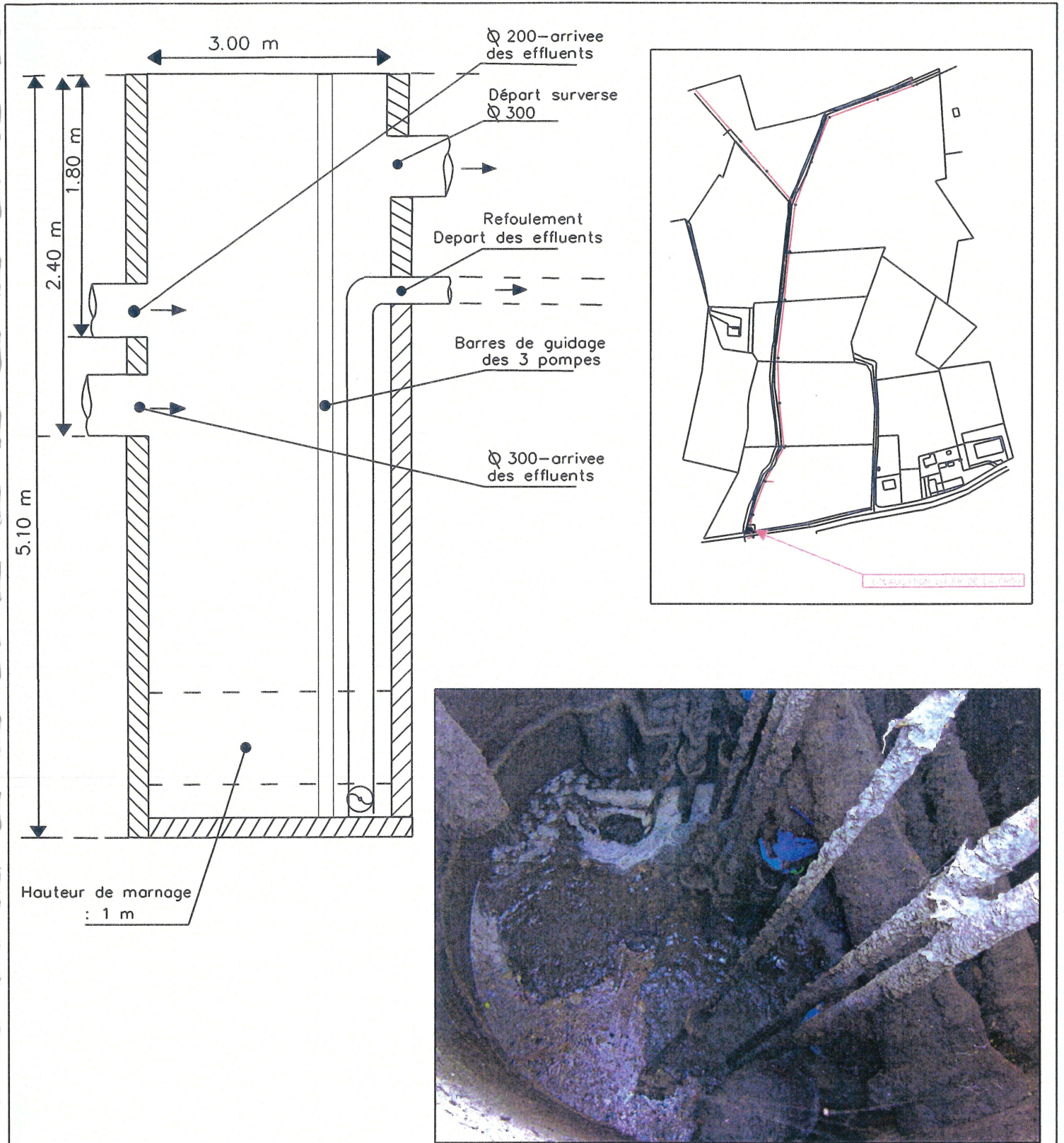


31, boulevard Yves Paige - 69 007 LYON

Téléphone : 04 78 58 05 10 - Télécopie : 04 78 58 05 77

E-mail : contacts-69@gaudriot.net

Reference rapport :	1RAL691030015
Dessine par: R. BOYER	Verifie par: P.PARIENTE
Le 18 / 09 / 03	Le 18 / 09 / 03



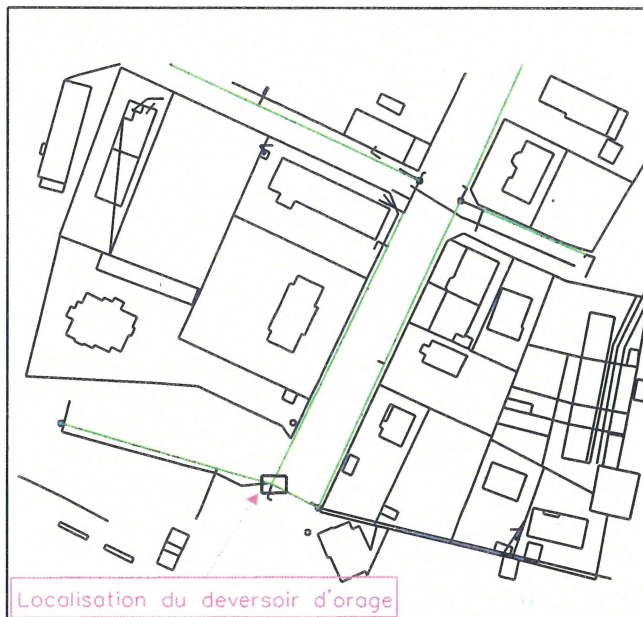
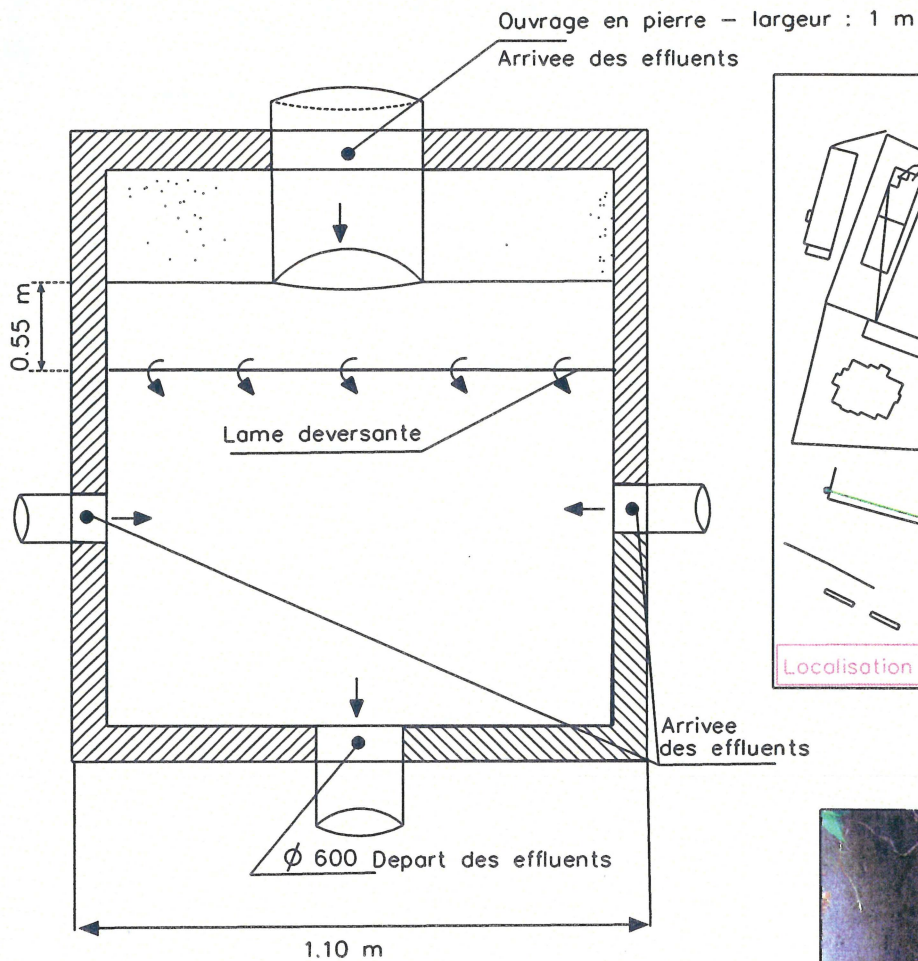
Poste de refoulement de la Croix

Localisation : Peronnas

GAUDRIOT
concepteurs d'environnement

31, boulevard Yves Farge - 69 007 LYON
Téléphone : 04 78 58 05 10 - Télécopie : 04 78 58 05 72
E-mail : contact.69@gaudriot.net

Reference rapport :	1RAL691030015
Dessine par: R. BOYER	Verifie par: P.PARIENTE
Le 18 / 09 / 03	Le 18 / 09 / 03

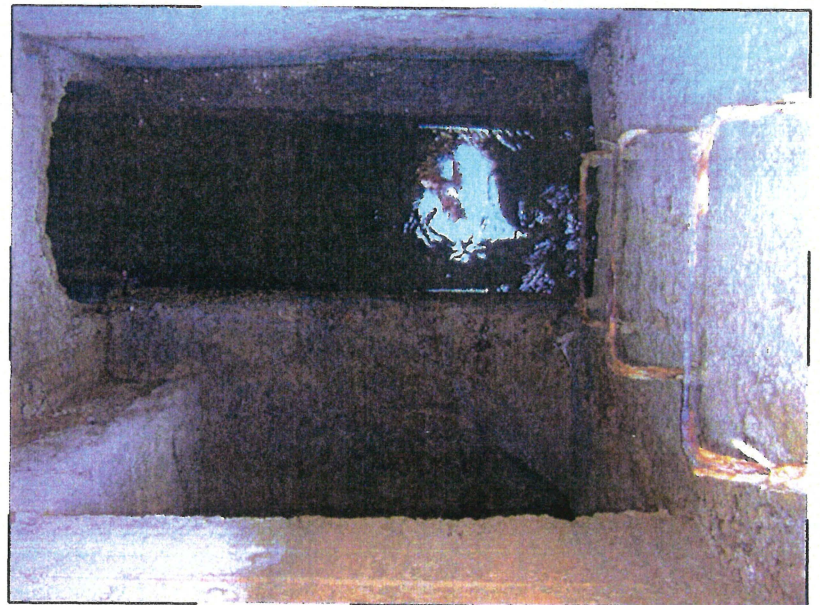
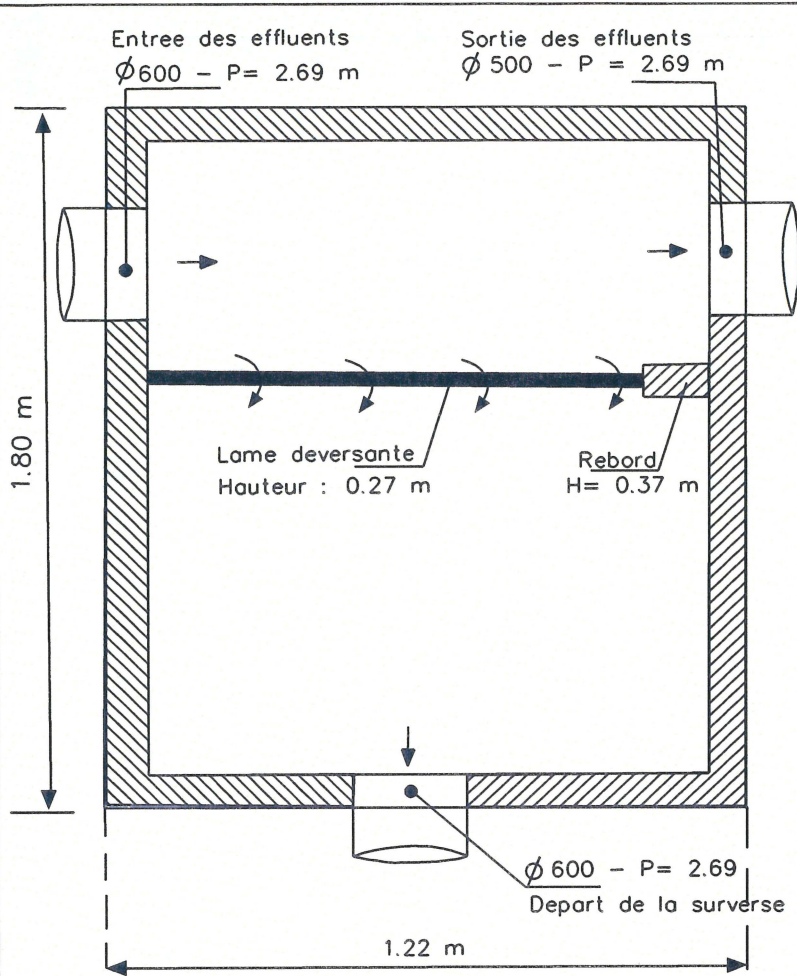


Deversoir d'orage sur l'avenue de Lyon Localisation : Peronnas



31, boulevard Yves Bergé - 69 007 LYON
 Téléphone : 04 78 58 05 10 - Télécopie : 04 78 58 05 72
 E-mail : contacts-69@gaudriot.net

Reference rapport :	1RAL691030015
Dessine par: F.DELEGUE	Verifie par: P.PARIENTE
Le 18 / 09 / 03	Le 18 / 09 / 03

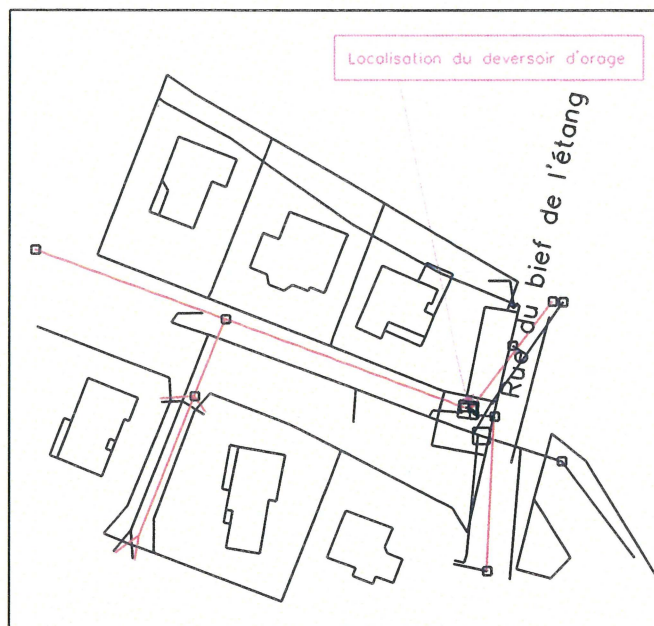
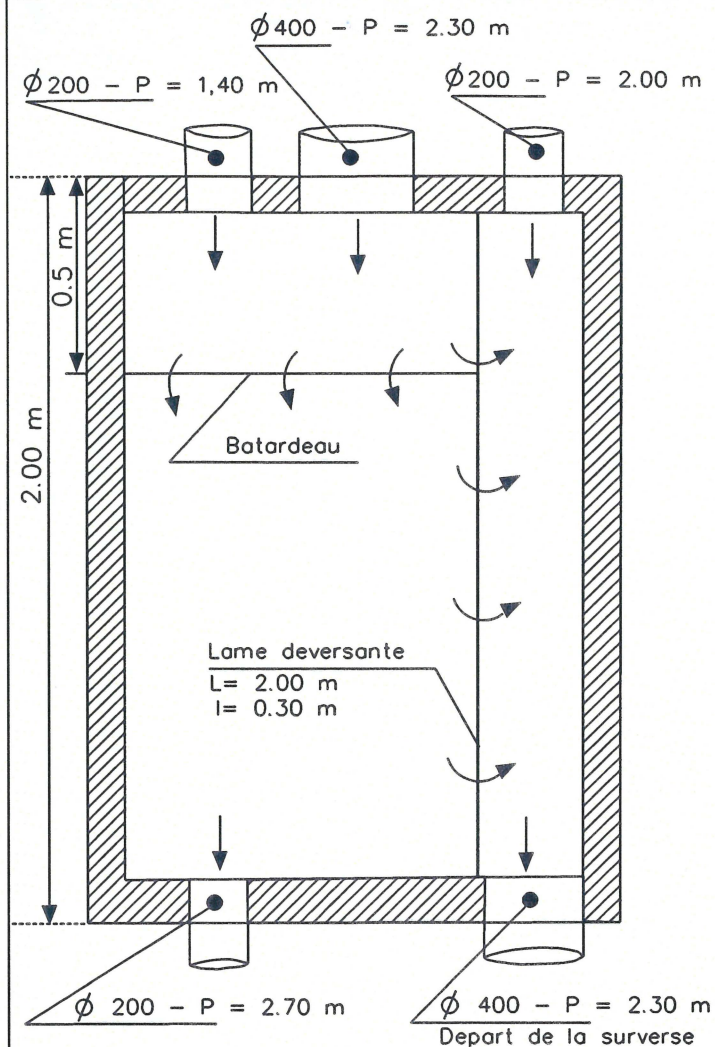


DO carrefour RN 83/Chemin Bellevue Localisation : Peronnas



31, boulevard Yves Farge - 69 007 LYON
 Téléphone : 04 78 58 05 10 - Télécopie : 04 78 58 05 72
 E-mail : contacts.69@gaudriot.net

Reference rapport :	1RAL691030015
Dessine par: R. BOYER	Verifie par: P.PARIENTE
Le 18 / 09 / 03	Le 18 / 09 / 03

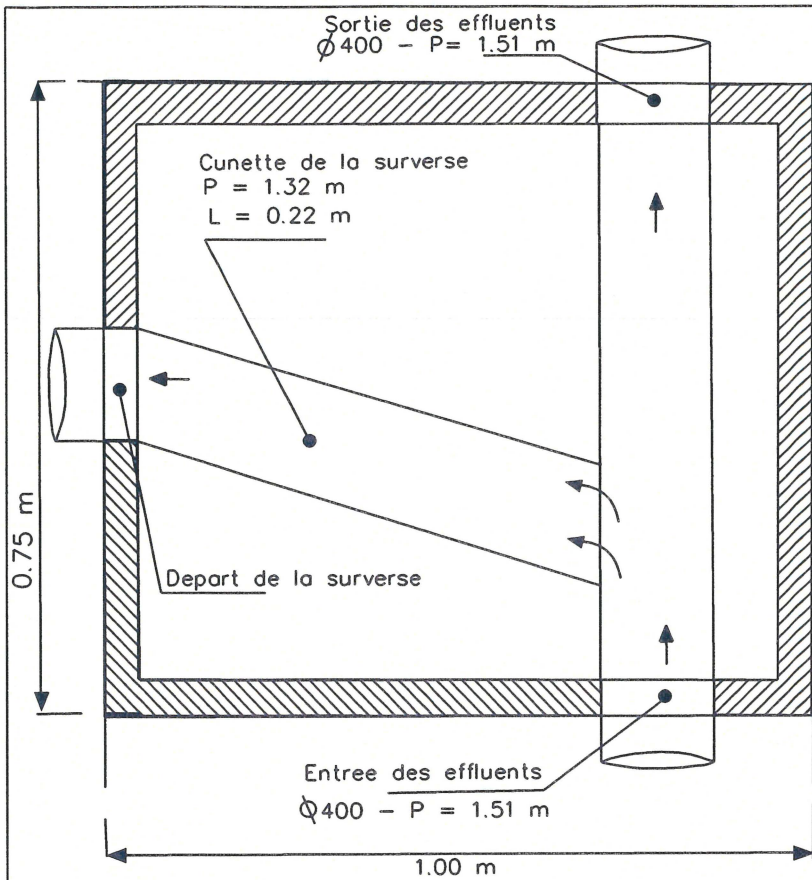


Deversoir d'orage rue du bief de l'étang localisation: Peronnas

GAUDRIOT
concepteurs d'environnement

31, boulevard Yves Farge - 69 007 LYON
Téléphone : 04 78 58 05 10 - Télécopie : 04 78 58 05 12
E-mail : contacts-69@gaudriot.net

Reference rapport :	1RAL691030015
Dessine par: R. BOYER	Verifie par: P.PARIENTE
Le 18 / 09 / 03	Le 18 / 09 / 03



Deversoir d'orage sur la RN 83

Localisation : Peronnas

GAUDRIOT
concepteurs d'environnement

31, boulevard Yves Farge - 69 007 LYON
Téléphone : 04 78 58 05 10 - Télécopie : 04 78 58 05 72
E-mail : contacts-69@gaudriot.net

Reference rapport :	1RAL691030015
Dessine par: R.BOYER	Verifie par: P.PARIENTE
Le 18 / 09 / 03	Le 18 / 09 / 03